



FICHE SIGNALÉTIQUE

FOURNISSEUR :
LABORATOIRE ATLAS INC.
9600 boul. des Science, Anjou
Montréal, Québec
H1J 3B6

TÉLÉPHONE D'URGENCE
BUREAU : (514) 254-7188
CENTRE ANTIPOISON : 1-800-463-5060 (Québec)
911 (Ailleurs au Canada)

P.D.: PAS DISPONIBLE S.O.: SANS OBJET

SECTION 1 - IDENTIFICATION PRODUIT

NOM COMMERCIAL : DOVIDINE SOLUTION 10% ou
DOVIDINE DETERGENT 7.5%ou
NOM CHIMIQUE : Povidone-Iode solution aqueuse ou détergent
FORMULE CHIMIQUE : PVP-Iode; (C₆H₉NO)_n.xI₂
FAMILLE CHIMIQUE : Polyvinylpyrrolidone K30 & Iode
CODE : P095-410 (Solution); P095-400 (Detergent)
USAGE PRODUIT : Détersif antiseptique pour nettoyer et désinfecter la peau.
CLASSIFICATION SIMDUT : S.O. Pharmaceutique non-réglementé
CLASSIFICATION TMD : S.O.

SECTION 2 – INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS CONTRÔLES (Plus de 1% (p/p)) :
POVIDONE-IODINE: CAS: 25655-41-8 10% (Solution); 7.5% (Detergent)
LD₅₀ (RAT-ORAL)=5990 mg/Kg

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE ODEUR ET APPARENCE : P095-410 (Liquide brunâtre opaque) and P095-400 (Liquide brunâtre opaque légèrement visqueux).
SEUIL DE L'ODEUR : P.D.
POINT D'ÉBULLITION : 88 - 92°C
pH à 25°C : 1.5 – 6.5
DENSITÉ SPÉCIFIQUE à 25°C. (eau=1): 1.04
TENSION DE VAPEUR en mm Hg à 20°C : P.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) : P.D.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Solubilité complète dans l'eau
POINT DE CONGÉLATION : P.D.
TAUX D'ÉVAPORATION : P.D.
COEFFICIENT DE PARTAGE (EAU/HUILE) : S.O. complètement miscible avec l'eau
POINT D'ÉCLAIR : >100°C.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : P.D.

SECTION 4 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable sous conditions normales.
CONDITIONS A ÉVITER : Éviter l'exposition à des températures supérieures à 30C.
INCOMPATIBILITÉ : Incompatible avec les acides et alcalis forts ainsi que les agents oxydants et réducteurs.
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE : S.O.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucune



SECTION 5 DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ce matériel est non inflammable.

DANGERS D'INCENDIE PARTICULIERS : S.O.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeurs toxiques ou inflammables peuvent être libérées s'il y a combustion du matériel d'emballage (contenants, caisse et palettes).

MOYEN D'EXTINCTION : S'il y a combustion du matériel d'emballage, les médias standards d'extinction (Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique) pourront être utilisés. Pour les plus grandes quantités, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome est recommandée.

SECTION 6 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUE :

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact avec les yeux et les muqueuses peut causer de l'irritation, rougeur et douleur.

CONTACT AVEC LA PEAU : En usage normale, ne cause pas d'irritation. Toutefois, possibilité d'irritation mineure chez certaines personnes.

INHALATION : S.O.

INGESTION : L'ingestion de la solution peut causer des effets indésirables due à la présence d'iode: Irritation des voies digestives, nausées et/ou des vomissements.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE :

L'exposition prolongée ou répétée peut parfois causer une inflammation ou une sensibilisation de la peau.

SECTION 7 - MESURENT PRÉVENTIVES

SELON L'ENVERGURE DE L'EXPOSITION, APPLIQUER AU BESOINS LES MESURES APPROPRIÉES.

PEAU : S.O.

YEUX : Éviter tout contact avec les yeux.

VOIES RESPIRATOIRES : S.O.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : S.O.

VENTILATION : S.O.

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Absorber les petits déversements au moyen d'une matière absorbante inerte. Rincer à l'eau.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Conserver la bouteille bien fermée à température de la pièce (15 – 30C).

SECTION 8 - PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement à grande eau pendant 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PEAU : En cas de contact accidentel avec la peau, laver avec du savon et rincer à grande eau. Si une irritation se manifeste, il est fort probable qu'elle s'estompera d'elle même. Si non, consulter un médecin.

INHALATION : S.O.

INGESTION : Donner de l'eau. Ne pas tenter de faire vomir. En cas de vomissements non provoqués, aider la victime à se pencher en avant pour éviter tout risque d'asphyxie. Si une grande quantité a été avalé, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente.

SECTION 9 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RÉVISÉ LE : 14 janvier 2014

REMPLECE ÉDITION DU : 01 novembre 2013

Les informations et recommandations fournis dans la présente fiche signalétique proviennent de l'interprétation de différentes sources de données que nous croyons exactes. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant aux informations ou recommandations ci-inclues.
